

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 04 octobre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le onze octobre deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Remboursement des frais kilométriques des agents communaux
- 2 - Programme Local de l'Habitat
- 3 - PLUi
- 4 - Commémoration du 11 novembre
- 5 - Décision modificative
- 6 - Bornages différents terrains

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le onze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, Mme Maryline GENIER M. Christophe LIVET, M. François BERSON,

Etaient absents excusés : M. Rudy OSMONT, Mme Annick COLIN.

Etait absente non excusée : Mme Sabrina GAREL,

Secrétaire de séance : M. David GOUGEON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 - REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES DES AGENTS COMMUNAUX (Del 2019-045)

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent administratif, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.29 euros/km pour 404 km soit la somme de 117.16 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ce règlement.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent technique, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.29 euros/km pour 298 km soit la somme de 86.42 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ce règlement.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent ATSEM, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.37euros/km pour 40 km soit la somme de 14.80 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ce règlement.

LOCATION BETONNIERE (Del 2019-042)

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, fixent à l'agent technique, la location de bétonnière à 15.00 euros de l'heure pour 2h00, soit la somme de 30.00 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces règlements

LOCATION TRACTEUR (Del 2019-042)

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur VERLEUR de se retirer pour cet ordre du jour.
Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, fixent, à Monsieur VERLEUR, la location du tracteur à 18.00 euros de l'heure pour 2h00, soit la somme de 36.00 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces règlements.

2 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat portant à la fois sur les parcs public et privé, la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, et la réponse aux besoins des populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. La Communauté de communes, après en avoir délibéré, a arrêté le Programme Local de l'Habitat sur tout le territoire lors de sa réunion du 01 octobre 2019.

Cependant, les communes garderont leur compétence en matière de délivrance de permis de construire. Par ailleurs, le Conseil Départemental a aujourd'hui la compétence en matière de programmation de logements sociaux. Chaque commune conservera sa capacité à solliciter Mayenne Habitat pour l'attribution de logement.

3 - PLUi

Dans le cadre du PLUi, il a été demandé aux communes de procéder au changement de destination sur tout bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme comme des granges, des hangars. Car un bâtiment non repéré au plan de zonage ne pourra faire l'objet d'un changement de destination.

4 - COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 10 novembre à 10h30 à Maisoncelles-du-Maine

5 - DÉCISION MODIFICATIVE

Pas de décision modificative

6 - BORNAGES DIFFÉRENTS TERRAINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré le géomètre pour borner la liaison piétonne menant du lotissement du Closeau à la route de Parné et le terrain section B n°39 (impasse des Poiriers) dans le but de la vente de ce dernier. Les frais de bornage et l'acte notarié seront à la charge du demandeur.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Création de voies nouvelles dans le cadre de l'opération Mayenne Fibre (Del 2019-043)

Pour faire suite à la délibération n° 2019-034 du dernier conseil sur la création de voies nouvelles dans le cadre de l'opération Mayenne Fibre, deux lieux-dits n'étaient pas encore répertoriés dans leur base de données « Le Pré Fleuri » et le « Le Logis » donc une nouvelle délibération doit être prise pour la création de ces deux endroits.

Après délibération, les membres du conseil municipal prennent la décision de créer les voies suivantes :

- Le Logis
- Le Pré Fleuri

Et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

2 - Devis Rémon

Monsieur le Maire expose le problème de canalisation eaux pluviales de la parcelle en construction dans la rue du Maine (Section B n°1603). Cette dernière n'est pas reliée directement avec la rue du Maine donc une canalisation doit être posée en partant à côté du local de l'astronomie en remontant vers la parcelle du privé. Le coût de cette pose de réseau serait de 2 324.64€TTC.

Après délibération, les membres du conseil ne s'opposent pas à ces travaux et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Rémon pour un montant de 2 324.64€TTC.

3 - Réunion des associations (Del 2019-044)

Monsieur le Maire propose que l'on fasse une réunion des associations pour le calendrier de 2020. Elle est programmée à la date du 06 novembre 2019. Il a été ajouté qu'il faudrait également inviter les associations du Bignon du Maine.

4 - Allée du bois (derrière le lotissement les Ormeaux)

Un des conseillers a fait la remarque de tailler l'allée du bois qui se trouve derrière le lotissement les Ormeaux.

5 - Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en préparation.

Séance levée 21h15

D. GENDRON

B. RUAULT

J. TESTIER

P. PLU

D. GOUGEON

S. GUIARD

J. VERLEUR

E. VIOT

M. GENIER

C. LIVET

F. BERSON

R. OSMONT

A. COLIN

S. GAREL